



**MAIRIE
DE
TRÉGUNC**

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIÈRE Marie-Pierre – DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Date de convocation : 17 mars 2015

Anita JOULAIN est nommée secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET DE LA VILLE 2015

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif de la Ville de Trégunc pour l'année 2015 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la façon suivante :

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29

Fonctionnement : 7 070 000,00 €

Investissement : 6 058 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, par 24 voix, le budget primitif de la ville pour 2015.

Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU, LE GUILLOU et Messieurs CANTIE, LE CHARPENTIER s'abstiennent

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 25 mars 2015

LE MAIRE

Olivier BELLEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20150330-DE15240321-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2015

Publication : 30/03/2015

